

Adresse de la commune de Morey-la-Montagne (Jura) qui félicite la Convention pour sa bouillante énergie, sa sagesse et son courage qui viennent de sauver la patrie, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Morey-la-Montagne (Jura) qui félicite la Convention pour sa bouillante énergie, sa sagesse et son courage qui viennent de sauver la patrie, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 256;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28105_t1_0256_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

représentants, sont les seules que nécessitaient ces terribles circonstances; que tous les scélérats qui ont tramé la perte de la patrie payent de leurs têtes leurs atroces forfaits.

C'est en vain que tous les suppôts de la tyrannie s'agitent en tout sens pour renverser l'édifice sacré de la liberté, semblable à un roc sourcilieux qui brave l'orage et la tempête; la liberté demeurera triomphante de tous ses ennemis.

Tous les vrais sans-culottes applaudiront sans doute à tous ces actes terribles, mais justes! de la vengeance nationale.

En même temps que la société populaire, la municipalité, et le comité de surveillance applaudissent à l'énergie de la Convention; ils l'invitent aussi à généraliser pour toutes les autorités constituées de la République actuellement existantes, le décret qu'elle a rendu le 17 Germinal qui porte: que chaque député déclarera quelle a été sa fortune avant et depuis la révolution, et ce qu'elle est maintenant; de l'étendre même sur tous les individus qui ont occupé des places dans les administrations depuis la révolution. Nous vous le réitérons, citoyens législateurs, restez à votre poste jusqu'à ce que tous les traîtres soient rentrés dans le néant, et que la République soit assise sur des bases inébranlables.

Si des lâches osent encore conspirer contre la représentation nationale, appelez autour de vous les vrais amis du bien public, à l'instant vous verrez accourir pour vous servir d'égide et de bouclier, la société entière et les corps constitués de la commune de Montmirail; ils jurent de vous faire un rempart de leurs corps».

VALLERAND (*présid.*), RENARD.

XXI

[*La comm. de Morez-la-Montagne, à la Conv.; 17 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

Votre bouillante énergie, votre sagesse, et votre courage intrépide viennent encore de sauver la République. Encore une fois les monstres de l'humanité ont échoué dans leurs infâmes complots, et déjà le glaive de la loi a purgé le sol de la liberté de ce limon impur qui l'a fatigué et l'espoir des puissances coalisées s'est anéanti avec eux.

Votre sollicitude pour le bien public, et vos travaux immortels sont dignes de notre reconnaissance; recevez-en le juste tribut. Quoique au milieu des rochers énormes, des ronces et des épines, dans un sol ingrat et aux prises avec la faim, notre amour pour la liberté, nos désirs pour l'anéantissement des tyrans et de leurs satellites ne sont point équivoques; nous en avons donné des preuves dans toutes les circonstances.

Sages législateurs, continuez à éclairer l'univers dont vous faites l'admiration. La patrie, cette mère tendre et généreuse saura vous en récompenser; restez à votre poste, elle vous l'ordonne, et les circonstances vous en font une loi.

Prorogez les pouvoirs du Comité de salut public; il est digne de votre choix et du dévouement des vrais républicains».

P. CAPAUX, GIROD, DUMONT, VUILLET, SIMON, BOULEY, RENIÈS, GIRARD, CHARON, PIANEY, CAFEAZ, HAYM, BOQUIER, GIROD, CHAVIER, CLAMY, ALLIX, VAUCHERET, CASEAUD fils, GILLARD.

XXII

[*La mun. de Maurs, à la Conv.; 13 germ. II*] (1).

Séance publique de la municipalité régénérée de la commune de Maurs, à laquelle ont assisté Antoine Loureyt, maire, Pierre Chanau, Cézaire Uscans, Cézaire Cazes, Jean Bournaril, Jean Lestang, officiers municipaux. Louis Gourdon agent national, et Claude Darses, secrétaire greffier.

Un membre a dit que c'était dans le moment que tous les scélérats réunissaient leurs efforts pour renverser notre sainte liberté, qu'il fallait se rallier autour de la Convention nationale comme le seul point de ralliement des vrais républicains, à côté de laquelle ils devaient faire un rempart inexpugnable, et contre lequel devaient venir se briser les efforts de tous les ennemis de la République, qu'en conséquence il proposait une adresse de félicitation à la Convention nationale sur ses immortels travaux, dont expédition lui serait envoyée; de suite laquelle proposition ayant été unanimement adoptée, l'adresse a été rédigée, arrêtée et signée sur le registre ainsi et de la manière qui suit:

« Citoyens législateurs,

Pénétrée de vos immortels travaux pour procurer au peuple français son vrai bonheur, la liberté... La municipalité de Maurs, en vous manifestant sa juste indignation contre les complots affreux tendant à renverser notre sainte liberté, vous félicite des grandes mesures que vous avez prises pour en arrêter les effets, ainsi que les scélérats qui les ourdissaient; de même que d'avoir mis à l'ordre du jour la probité et la vertu sans lesquelles une République ne saurait s'affermir sur des bases inébranlables.

Continuez, citoyens législateurs, votre sublime ouvrage et nous, et nos descendants, bénirons et chérirons vos bienfaits. S. et F. ».

LOUREYT, GOURDON, USCANS, CAZES, BOURNAREL, CHANAU, LESTANG, DARSSES.

(1) C 302, pl. 1092, p. 21. Jura.

(1) C 302, pl. 1092, p. 22. Cantal.